

MCPHY ENERGY

Société Anonyme

1115 route de Saint Thomas
La Riétière
26190 La Motte-Fanjas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

SARL Audit Eurex
Technosite Altéa
196 rue Georges Charpak
74100 Juvigny

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense

MCPHY ENERGY

Société Anonyme
1115 route de Saint Thomas
La Riétière
26190 La Motte-Fanjas

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MCPHY ENERGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 10 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin

de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation du Chiffre d'Affaires liés aux projets reconnus à l'avancement

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2.6.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et reconnaît pour une part significative du chiffre d'affaires les revenus au fur et à mesure du transfert (progressif) du contrôle, pour les contrats long terme. Le groupe a retenu une mesure du transfert du contrôle sur la base des coûts déjà engagés sur le contrat, rapportés au montant total des coûts à engager sur le projet.

Le montant des coûts restant à engager sur les contrats à long terme est déterminé sur la base d'estimations faites par les responsables de projets. Ces estimations sont régulièrement mises à jour. La direction considère que les équipes opérationnelles disposent d'une expérience suffisante pour réaliser des estimations fiables du résultat à terminaison des contrats.

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge associée à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous conduit à nous assurer de la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction ainsi que de l'estimation de l'avancement, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié

Pour répondre au risque lié à la comptabilisation des contrats à l'avancement, nous avons :

- apprécié la conformité des principes et méthodes de comptabilisation du chiffre d'affaires décrits dans l'annexe à la Note 2.6.15 avec la norme IFRS 15 ;
- sélectionné des contrats à tester sur la base de la significativité des contrats et des taux de marges dégagés, rapproché les données comptables avec les suivis budgétaires, corroboré le degré d'avancement retenu en examinant notamment la documentation technique ;
- testé par sondage la réalité des coûts engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés ;
- Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.6.15 « Comptabilisation du chiffre d'affaires » et 3.12 « Chiffre d'affaires » des comptes consolidés donnaient une information suffisante et appropriée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 10 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MCPHY ENERGY par l'assemblée générale du 27 février 2014 pour le cabinet SARL Audit Eurex et par celle du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2019, le cabinet SARL Audit Eurex était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 7ème année, dont respectivement 6ème et 6ème années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer

la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut

impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et

financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

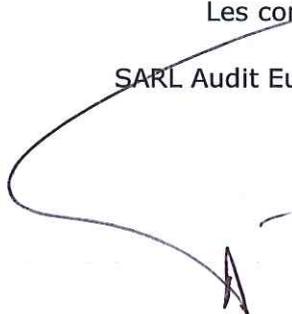
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Juvigny et Paris - La Défense, le 6 avril 2020

Les commissaires aux comptes

SARL Audit Eurex

Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A', with a large, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the signature.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hélène', with a large, sweeping underline that extends to the left and then curves back under the signature.

Philippe TRUFFIER

Hélène DE BIE

MCPHY ENERGY
Comptes Consolidés
31 décembre 2019

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (K EUR)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	2 487	2 487
Immobilisations incorporelles	3.1	157	141
Immobilisations corporelles	3.2	2 808	2 431
Autres actifs	3.3	316	419
Actifs d'impôts différés	3.4	77	52
TOTAL		5 845	5 530
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	1 941	2 163
Clients et autres débiteurs	3.6	7 714	6 601
Actifs d'impôts exigibles	3.6	746	729
Actifs financiers	3.7	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	12 995	14 895
TOTAL		23 397	24 388
TOTAL ACTIFS		29 242	29 918
PASSIF (K EUR)	NOTES	31/12/2019	31/12/2018
Capital		2 079	1 754
Primes d'émission		30 854	31 218
Actions propres		(70)	(68)
Résultats accumulés non distribués		(16 281)	(17 221)
CAPITAUX PROPRES GROUPE		16 581	15 682
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES		16 581	15 682
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions - part à plus d'un an	3.8	756	579
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	3.9	1 784	5 150
Autres créditeurs	3.10	-	-
Passifs d'impôts différés	3.4	578	488
TOTAL		3 118	6 217
PASSIFS COURANTS			
Provisions - part à moins d'un an	3.8	584	783
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.9	1 088	777
Fournisseurs et autres créditeurs	3.10	4 881	4 166
Autres passifs courants	3.10	2 990	2 293
Impôt courant	3.10	-	-
TOTAL		9 543	8 019
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		29 242	29 918

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

K EUR	NOTES	2019	2018
Chiffre d'affaires	3.12	11 387	7 950
Autres produits de l'activité	3.13	4 076	1 138
PRODUITS DES ACTIVITES COURANTES		15 463	9 088
Achats consommés		(5 787)	(4 349)
Variation des stocks de produits en cours et finis		(355)	(203)
Charges de personnel		(7 149)	(6 120)
Charges externes		(6 007)	(5 517)
Impôts et taxes		(89)	(203)
Dotations aux amortissements	3.15	(1 531)	(886)
Dotations aux provisions	3.15	(1 029)	(1 203)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(6 484)	(9 392)
Autres produits et charges opérationnels		(64)	(46)
RESULTAT OPERATIONNEL		(6 548)	(9 438)
Produits de trésorerie et équivalents	3.16	480	100
Coût de l'endettement financier brut	3.16	(110)	(136)
Coût de l'endettement financier net	3.16	370	(36)
Charge d'impôt sur le résultat	3.17	(77)	(65)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		(6 255)	(9 538)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(6 255)	(9 538)
Dont actionnaires de l'entité mère		(6 255)	(9 538)
Dont intérêts minoritaires		-	-
Résultat net par action - part du groupe	3.19	(0,42)	(0,75)
Résultat net dilué par action - part du groupe	3.19	(0,42)	(0,75)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(6 255)	(9 538)
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite		(12)	(9)
Ecart de conversion		82	73
Impôts différés reconnus en capitaux propres		3	2
Autres éléments du résultat global		73	67
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		(6 182)	(9 472)

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

K EUR	2019	2018
RESULTAT NET DE LA PERIODE	(6 255)	(9 538)
Dotations nettes aux amortissements & provisions	1 872	2 073
Autres produits et charges calculés	(3 545)	155
Plus et moins-values de cession	130	15
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	(7 799)	(7 294)
Coût de l'endettement financier net	(370)	36
Charge d'impôt	77	65
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	(8 093)	(7 193)
Impôts versés	(9)	(10)
Diminution (augmentation) des Stocks	222	321
Diminution (augmentation) des Clients	(1 119)	(485)
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	91	62
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	715	(153)
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	697	443
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	(7 495)	(7 015)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(83)	(16)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(77)	(359)
Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	584
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(160)	210
Sommes reçues augmentation de capital	7 073	18 744
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	-	1 000
Remboursements d'emprunts	(1 317)	(2 291)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	5 755	17 453
Incidence des variations de cours des devises		
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(1 900)	10 648
TRESORERIE A L'OUVERTURE	14 895	4 248
TRESORERIE A LA CLOTURE	12 995	14 895

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Ecarts de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2018	10 709 580	1 285	22 334	(17 692)	(92)	53	472	6 359	-	6 359
Imputation pertes antérieures	-	-	(9 217)	9 217	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	3 137 250	376	14 549	-	-	-	-	14 925	-	14 925
Exercice de bons d'émission d'actions	635 000	76	3 096	-	-	-	-	3 172	-	3 172
Exercice de bons de souscription d'actions	131 477	16	630	-	-	-	-	646	-	646
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	161	161	-	161
Autres variations	-	-	(175)	-	-	-	175	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(2)	(46)	(48)	-	(48)
Résultat de la période	-	-	-	(9 538)	-	-	-	(9 538)	-	(9 538)
Variation des actions propres	-	-	-	-	24	-	(20)	4	-	4
Situation au 31 décembre 2018	14 613 307	1 754	31 217	(18 013)	(68)	51	742	15 682	-	15 682
Imputation pertes antérieures	-	-	(7 077)	7 077	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	2 552 544	306	6 097	33	-	-	-	6 436	-	6 436
Exercice de bons d'émission d'actions	160 000	19	617	-	-	-	-	636	-	636
Exercice de bons de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	129	129	-	129
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	1	(37)	(36)	-	(36)
Résultat de la période	-	-	-	(6 255)	-	-	-	(6 255)	-	(6 255)
Variation des actions propres	-	-	-	-	(2)	-	(9)	(11)	-	(11)
Situation au 31 décembre 2019	17 325 851	2 079	30 853	(17 158)	(70)	52	825	16 581	-	16 581

MCPHY ENERGY

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

McPhy Energy est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 2007. Spécialiste des équipements de production et distribution d'hydrogène, le Groupe contribue au déploiement mondial de l'hydrogène zéro-carbone comme solution pour la transition énergétique, dans les secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie.

Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène, McPhy Energy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes.

La Société, dont le siège social est sis 1115, route de Saint-Thomas, 26190 La Motte-Fanjas, est cotée à Paris sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes consolidés font partie intégrante des états financiers consolidés de McPhy Energy au 31 décembre 2019 arrêtés par le Conseil d'Administration du 10 mars 2020.

1.1 Faits marquants de l'exercice

McPhy Energy a réalisé le 6 novembre 2019 une augmentation de capital par placement privé de près de 7 M€¹. Le Fonds Ecotechnologies, géré par Bpifrance Investissement dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et EDF Pulse Croissance Holding ont soutenu l'opération à hauteur de leur quote part dans le capital. Le renforcement des capacités financières de McPhy Energy permettra de couvrir ses besoins en fonds de roulement, de soutenir sa croissance et de financer la R&D et le développement des produits afin que le Groupe puisse amorcer la phase d'industrialisation de ses équipements.

Afin de permettre à l'ensemble des actionnaires de participer à l'opération et de bénéficier des mêmes conditions de souscription, la Société a proposé l'attribution gratuite de Bons de souscription d'action (BSA) à l'ensemble de ses actionnaires existants avant la réalisation de l'Emission ; à cet égard un droit à BSA a été attribué par Euroclear à l'ensemble des actionnaires et 10 BSA permettent de souscrire à 1 action ordinaire nouvelle. L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 janvier 2020 a approuvé l'émission de 14 773 307 BSA.

Dans le cadre du projet Pushy, conformément à ce qui était prévu au contrat, Bpifrance Financement a notifié, en juillet 2019, l'abandon du remboursement de la dette figurant au bilan pour un montant total de 3,5 M€.

Monsieur Laurent Carne a été nommé au poste de Directeur Général depuis le 4 novembre 2019.

¹ Conformément aux règles comptables, les frais liés à l'opération ont été imputés en moins des primes d'émission.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

Concernant le virus COVID-19, il est difficile à ce jour, d'identifier et d'évaluer avec précision les impacts. En Chine, l'exposition de McPhy Energy à l'épidémie de coronavirus est limitée à un projet d'application de Power-to-Gas dans la province du Hebei. Pour rappel, McPhy Energy avait livré en juin 2017 des équipements de production d'hydrogène d'une puissance de 4 MW permettant de transformer en hydrogène zéro-carbone et de stocker les surplus de l'électricité produite par un parc éolien de 200 MW². Avec l'apparition de l'épidémie de Covid-19 au cours du mois de janvier 2020 en Chine, le calendrier de ce projet est devenu incertain mais n'est néanmoins pas remis en question.

En Italie, McPhy Energy dispose d'une filiale basée à San Miniato (région de Florence) dédiée à l'assemblage d'électrolyseurs et à la production des piles de grande capacité. Située loin de l'épicentre de l'épidémie en Italie, les précautions nécessaires ont toutefois été prises sur ce site.

Dans ce contexte, McPhy Energy a mis en place toutes les mesures de sécurité adéquates pour assurer la santé et le bien-être de ses collaborateurs et de ses partenaires et reste confiant dans le déploiement de sa stratégie.

2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2019.

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019, disponibles sur le site internet de la Commission Européenne :

https://ec.europa.eu/commission/index_fr.

Les principes et méthodes comptables utilisés pour la préparation des comptes consolidés sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2018, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1er janvier 2019 :

A part IFRS 16 qui concerne les contrats de location, les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 31 décembre 2019, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 - Clarifications sur l'application de l'exemption de consolidation
Amendements IAS 7 - Informations liées aux activités de financement
Amendements IAS 12 - Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes
Amendements IAS 40 – Transferts d'immeuble de placement
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
Clarifications d'IFRS 15
Amendement IFRS 11 - Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes
IAS 1 – Amélioration des informations à fournir en annexe
IAS 16 et IAS 38 – Eclaircissement sur les modes d'amortissements acceptables
IAS 19 - Régimes à prestations définies : cotisation des membres du personnel

² Voir communiqué de presse du 29 juin 2017.

Amendements IAS 27 - Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels
Améliorations annuelles, cycle 2012-2014 et cycle 2014-2016
Amendements IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Par ailleurs, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 ou postérieurement, étant précisé que le Groupe analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur.

Ces normes et amendements seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 ou postérieurement.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration compte tenu des principaux éléments suivants :

- la situation déficitaire de la Société s'explique par le fait qu'elle est encore en phase de développement de son offre produits, et que le niveau des revenus générés depuis son entrée en phase commerciale ne suffit pas encore à équilibrer ses dépenses d'exploitation ;
- de la situation de trésorerie positive au 31 décembre 2019 de 13 M€ et des prévisions de trésorerie établies jusqu'en juin 2021.

Au vu de ces éléments et des engagements pris à ce jour, le Groupe a estimé qu'il serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour les 12 prochains mois.

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le résultat des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice est inclus dans l'état du résultat global respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, acquise, est comptabilisé en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3 Conversion des éléments en devises

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale. Les comptes consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société consolidante, McPhy Energy S.A.

Transactions libellées en devises

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. A cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. A la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif EUR contre devises</i>		<i>Cours moyen 2019</i>	<i>Cours moyen 2018</i>	<i>Cours de clôture 2019</i>	<i>Cours de clôture 2018</i>
Dollar singapourien	SGD	1,527	1,592	1,509	1,560
Dollar américain	USD	1,123	1,180	1,121	1,144

2.4 Recours à l'utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les principales estimations portent sur :

- les choix d'activation des différents projets de recherche et développement en cours,
- les tests de dépréciation des écarts d'acquisition,
- l'activation d'éventuels impôts différés au titre des déficits reportables,
- la durée d'utilisation des actifs détenus par la société,
- les provisions pour indemnités de départ à la retraite,
- les provisions pour garanties,
- la consommation prévisionnelle de trésorerie.

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

2.5 Information sectorielle

La norme IFRS 8 exige d'identifier des secteurs opérationnels sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière d'allocation de ressources et d'évaluation de la performance du Groupe. McPhy Energy est organisé en interne pour rendre compte au Directeur Général, Principal Décideur Opérationnel, sur la base d'une information consolidée au niveau du Groupe. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées mensuellement par le Comité Exécutif, composé du DG et des principaux dirigeants, pour l'essentiel en référence aux données consolidées au niveau du Groupe. En conséquence, McPhy Energy a un seul segment opérationnel identifiable sur lequel le Groupe est en mesure de communiquer conformément à la norme IFRS 8.

2.6 Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1 Regroupements d'entreprises, acquisition complémentaire d'intérêts et cessions d'intérêts

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entreprise, intégrant les compléments de prix éventuels, augmentée du montant des intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition intègre l'impact estimé des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Les compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus dans le contrat d'acquisition (chiffre d'affaires, résultats, ...) aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés, lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Lorsque l'analyse de l'affectation du prix d'acquisition n'est pas finalisée à la date de clôture de l'année de l'acquisition, des montants provisoires sont constatés (notamment pour les goodwill, le cas échéant). Ces montants sont ajustés de manière rétrospective lorsque l'analyse est finalisée, conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée, et au plus tard un an après la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges de la période au compte de résultat consolidé.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture et à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur (cf. § 2.6.6 Dépréciation d'actifs).

2.6.2 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société et ses filiales ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. Les frais de recherche et développement sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

2.6.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

2.6.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant jugé non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Constructions sur sol d'autrui	20 ans
Matériel et outillages industriels, installations techniques	de 2 à 10 ans
Agencements et installations générales	de 3 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement des sociétés du Groupe n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

2.6.5 Contrats de location

Les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 "Contrats de location", sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'un passif au titre de l'obligation de paiement.

Ne sont pas éligibles à un traitement comptable selon la norme IFRS 16, les contrats ou les actifs qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Contrats qui n'excèdent pas douze mois, option de renouvellement économiquement incitatives comprises.
- Contrats avec option d'achat sont exclus de cette catégorie.
- Actif utilisable seul (ou avec des ressources facilement disponibles) ni dépendant, ni fortement lié, à d'autres actifs.
- Valeur à neuf de l'actif sous-jacent faible sur une base absolue (<5 K€ à neuf)

Evaluation du droit d'utilisation des actifs

A la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial du passif auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
 - le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
 - les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.
- A la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents (durée du contrat de location).

Evaluation de la dette de loyer

A la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, en ce que, même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables).
- les loyers variables indexés en retenant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les charges d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges financières.

Par ailleurs, la dette peut être réévaluée dans les situations suivantes :

- révision de la durée de location ;
- modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- réestimation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Typologie des contrats de location capitalisés

- Contrats de location "Biens immobiliers"

La Société a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments de bureaux et de bâtiments propres à l'activité de recherche et développement. La durée de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur une durée, une garantie et un environnement économique similaires, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Ce taux a été obtenu par la banque de la Société et est spécifique à l'objet du financement, au montant du crédit, à la nature du crédit, et la durée du crédit.

- Contrats de location "Autres actifs"

Les principaux contrats de location identifiés correspondent aux véhicules et à un contrat de location de matériel. La durée de capitalisation des loyers de location correspond à la période non résiliable du contrat, les contrats ne comprennent pas d'options de renouvellement.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la dette de loyer est déterminé, pour l'ensemble des biens, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. (Cf. paragraphe "Biens immobiliers" pour la détermination du taux d'endettement marginal).

Typologie des contrats de location non capitalisés

- Contrats de location de courte durée

Ces contrats ont une durée inférieure ou égale à douze mois. Au sein de la Société, il s'agit principalement de contrats qui portent sur des locations de surfaces de stockage pour lesquels il existe une option de résiliation réciproque dans le respect d'un préavis inférieur ou égal à douze mois.

- Contrats de location portant sur des actifs de faible valeur

Ces contrats concernent des locations pour lesquelles la valeur à neuf des actifs est inférieure ou égale à 5 000 euros. Au sein de la Société, il s'agit notamment des contrats qui portent sur des locations d'imprimantes et de téléphones portables.

2.6.6 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition, les actifs corporels et incorporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long-terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.
- Pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non amortis, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Les écarts d'acquisition sont testés au niveau des UGT – Unités Génératrices de Trésorerie auxquels ils se rapportent.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la société. Compte tenu de son organisation interne, et de la mutualisation de l'utilisation des actifs au sein du groupe, il a été défini une seule UGT – Unité Génératrice de Trésorerie.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'UGT, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de cession, ou la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable de l'UGT excède sa valeur comptable, l'UGT et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Dans la pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de cette UGT.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés. Les prévisions de flux sont prises en compte sans tenir compte des restructurations non engagées, et des investissements de croissance, ni de la structure financière, conformément à la norme. Les flux sont actualisés en tenant compte d'un taux d'actualisation correspondant en pratique au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise après impôt. La valeur terminale est déterminée par actualisation d'un flux normatif, en tenant compte du taux d'actualisation utilisé pour l'horizon explicite et d'un taux de croissance à l'infini.

Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur les goodwill, puis sur les autres actifs de l'UGT, dans la limite de leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur imputées sur le goodwill sont irréversibles, sauf lorsqu'elles portent sur des sociétés mises en équivalence. Les dépréciations liées aux actifs autres que les écarts d'acquisition et les sociétés mises en équivalence sont reprises en résultat, lorsque la mise à jour des tests conduit à une valeur recouvrable supérieure à leur valeur nette comptable.

2.6.7 Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument. Les actifs financiers, utilisés par le Groupe, comprennent :

- Les actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat ;
- Les prêts et créances dont la part à plus d'un an est actualisée au taux de financement estimé de la contrepartie ;
- Les titres des sociétés non consolidées.

Le Groupe ne dispose d'aucun instrument dérivé à la clôture des deux exercices présentés.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :

Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants.

Les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. A la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. A chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, ainsi que les prêts et les créances d'exploitation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

2.6.8 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, selon la méthode du « coût moyen pondéré ». Les travaux en cours sont évalués au coût de production,

incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières et les composants, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.9 Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres débiteurs sont des actifs financiers courants. Ils sont enregistrés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

2.6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

2.6.11 Provisions pour risques et charges

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en « Provisions (part non courante) ».

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

Le Groupe constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées, lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Concernant le cas particulier des garanties clients, les ventes de machines sont assorties de garanties contractuelles sur une période d'un an.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du projet, en fonction de la meilleure estimation. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan et reconnues immédiatement en compte de résultat.

2.6.12 Emprunts et Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part « capital » des contrats de location financière, et d'instruments de dette. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Les avances conditionnées et remboursables, entrant dans le champ d'application d'IAS 20, sont comptabilisées initialement, par analogie avec IFRS 9, au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Postérieurement à la comptabilisation initiale, et si l'impact est significatif, les avances portant intérêts sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement. En pratique, la détermination du montant à comptabiliser peut nécessiter de prendre en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets. Tout changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel à la clôture conduira à un changement d'estimation du montant couru et donnera lieu à un gain ou une perte, constaté immédiatement en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

2.6.13 Avantages au personnel

La norme IAS 19 révisée distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de

retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité, ...).

Le groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le coût des services rendus et le coût des services financiers sont présentés en résultats opérationnels. La Société a choisi de comptabiliser immédiatement la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

2.6.14 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour valoriser ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

2.6.15 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'acceptation des prestations, ce qui correspond généralement à la date du transfert du contrôle au client, notamment pour les produits dits « standards ».

Pour les contrats à long terme qui concernent des produits complexes et conformément à IFRS 15, la méthode d'avancement retenue est la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date rapportés à l'ensemble des coûts attendus à terminaison. Cette méthode est conforme à la méthode précédemment retenue par le groupe et traduit le transfert du contrôle. En général, il s'agit de contrat dont 2 des 3 seuils suivants sont respectés :

-la montant est supérieur à 200k€ ;

-la durée d'exécution est supérieure ou égale à 6 mois ;

-et qui nécessite des heures d'ingénierie.

2.6.16 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des produits relatifs aux subventions.

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20. Le Crédit Impôt Recherche (CIR) est aussi présenté sur la ligne « Autres produits de l'activité » du compte de résultat.

2.6.17 Produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels ».

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.18 Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges financières de location de financement et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des passifs non-courants.

2.6.19 Impôts sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres sont également constatés en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société, a choisi de présenter sa Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base d'un agrégat du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ;

- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan ;
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels ;
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Par prudence, les déficits fiscaux de McPhy Energy et de ses filiales ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs. Cette créance fiscale latente générera un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.20 Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Ce crédit d'impôt s'assimile à une subvention au sens d'IAS 20 et est comptabilisé pour son montant brut.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

2.6.21 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou

remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux crédits baux est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

2.6.22 Engagements hors bilan

Le suivi des engagements hors bilan assuré par le groupe vise les informations relatives aux engagements donnés et reçus suivants :

- sûretés personnelles (avals, cautions et garantie),
- sûretés réelles (hypothèques, nantissements, gages),
- locations simples, obligations d'achats et d'investissements,
- autres engagements.

2.6.23 Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

3 NOTES SELECTIONNEES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart acquisition	Concessions Brevets licences	Autres	Total
Au 1er janvier 2018	2 487	810	-	3 298
Autres acquisitions	-	16	-	16
Cessions / virement interne	-	(9)	-	(9)
Autres variations				
Au 31 décembre 2018	2 487	817	-	3 304
Autres acquisitions	-	83	-	83
Cessions / virement interne	-	(1)	-	(1)
Autres variations	-	(17)	-	(17)
Au 31 décembre 2019	2 487	882	-	3 370
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2018	-	601	-	601
Amortissements de la période	-	74	-	74
Au 31 décembre 2018	-	675	-	675
Amortissements de la période	-	91	-	91
Autres variations	-	(41)	-	(41)
Au 31 décembre 2019	-	725	-	725
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	2 487	142	-	2 629
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	2 487	157	-	2 645

Les taux d'actualisation retenus au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élèvent respectivement à 13,1 % et 13,6 %. Ils ont été calculés sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Taux sans risque de 0,12 % (1,50 % en 2018)
- Prime de risque du marché de 8,10 % (7,00 % en 2018)
- Prime de risque spécifique de 1,80 % (1,80 % en 2018)
- Bêta de 1,15 (1,4 en 2018)

Le taux de croissance à l'infini retenu par le groupe est de 1,9 % (1,9 % également en 2018).

Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, marges, prévisions de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données préparées dans le cadre du Business Plan approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2019.

Les tests de dépréciation réalisés au titre de l'exercice n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

Analyse de sensibilité

Une majoration de 1 % du taux d'actualisation et une diminution de 0,5 % du taux de croissance à l'infini ne viendrait pas modifier la conclusion du test de dépréciation.

Une variation des hypothèses opérationnelles retenues pour élaborer le plan d'affaires (chiffre d'affaires et marge) de l'ordre de 10% ne conduirait pas non plus à modifier la conclusion du test de dépréciation.

3.2 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrain et constructions	Matériel et Outillage	Autres corporels	Total
Au 1er janvier 2018	518	6 290	2 044	8 851
Acquisitions	1	876	91	969
Cessions/virement interne	-	(271)	(397)	(668)
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	519	6 895	1 738	9 152
Acquisitions	-	244	85	329
Contrats location	1 355	30	155	1 540
Cessions/virement interne	-	(254)	(10)	(264)
Au 31 décembre 2019	1 874	6 915	1 968	10 757
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2018	121	4 800	997	5 918
Amortissements de la période	32	557	197	786
Cessions	-	55	(39)	16
Autres variations	-	-	-	-
Au 31 décembre 2018	153	5 413	1 154	6 720
Amortissements de la période	32	525	190	747
Contrats location	473	20	72	565
Cessions	-	(98)	(12)	(110)
Dépréciations	-	10	15	25
Au 31 décembre 2019	658	5 870	1 419	7 947
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	366	1 482	583	2 431
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	1 216	1 045	548	2 808

Les immobilisations qui concernent des crédits baux et contrats de location comprises dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Terrain et constructions	1 355	-
Matériel et outillage	1 829	1 799
Autres corporels	264	109
Valeurs brutes	<u>3 448</u>	<u>1 908</u>
Amortissements cumulés	(1 827)	(1 021)
Dépréciation immobilisations	-	-
Valeurs nettes	<u>1 621</u>	<u>887</u>

3.3 Autres actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	316	283
Autres créances non courantes	-	136
Valeurs brutes	<u>316</u>	<u>419</u>
Provisions pour dépréciations	-	-
Valeurs nettes	<u>316</u>	<u>419</u>

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par McPhy Energy et ses filiales aux propriétaires des locaux pris en location. Les autres créances non courantes sont des produits à recevoir liés aux subventions.

3.4 Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan		Au compte de résultat	
	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Déficits reportables	-	-	-	-
Différences fiscales temporelles	14	14	-	(17)
Retraitements de consolidation	62	38	21	1
Total impôts différés actifs	<u>77</u>	<u>52</u>	<u>21</u>	<u>(16)</u>
Différences fiscales temporelles	(476)	(412)	(64)	(63)
Retraitement IAS 32	-	-	-	-
Autres retraitements de consolidation	(101)	(76)	(25)	23
Total impôts différés passifs	<u>(578)</u>	<u>(488)</u>	<u>(89)</u>	<u>(40)</u>
Total impôts différés passifs (nets)	<u>(501)</u>	<u>(436)</u>	<u>(68)</u>	<u>(56)</u>

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale.

3.5 Stocks

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Matières Premières et autres approvisionnements	1 716	1 798
En-cours de production et services	162	190
Produits Finis	589	745
Valeur Brute	<u>2 467</u>	<u>2 733</u>
Provisions	(527)	(570)
Valeur Nette	<u>1 941</u>	<u>2 163</u>

3.6 Clients et autres actifs courants

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Clients et comptes rattachés (1)	6 632	4 663
Etat et autres organismes (2)	1 502	1 849
Charges constatées d'avances	153	96
Divers (3)	1 023	1 028
Valeur Brute	<u>9 310</u>	<u>7 636</u>
Dépréciation (4)	(850)	(307)
Valeur Nette	<u>8 460</u>	<u>7 329</u>

- (1) Le poste « Clients et comptes rattachés » comprend notamment des actifs de contrats selon IFRS 15 pour un montant de 3,7 M€ (dont 1,2 M€ relatifs au projet HEBEI).
- (2) Le poste « Etat et autres organismes » comprend notamment des créances de TVA pour un montant de 0,7 M€ et le Crédit Impôt Recherche pour un montant de 0,6 M€.
- (3) Le poste « Divers » comporte notamment des acomptes versés pour un montant de 0,6 M€ et une créance échue d'un montant de 0,2 M€ qui a été provisionnée.
- (4) Le poste « dépréciation » a été augmenté de 0,5 M€ en 2019 car l'actif de contrat concernant le projet Hebei a fait l'objet d'une dépréciation de 50%.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	<u>Dépréciations individuelles</u>
Au 1^{er} janvier 2018	111
Dotations de l'exercice	217
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	-
Reprises de provisions devenues sans objet	(20)
Variations de change	-
Au 31 décembre 2018	<u>308</u>
Dotations de l'exercice	562
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	(20)
Reprises de provisions devenues sans objet	0
Variations de change	-
Au 31 décembre 2019	<u>850</u>

Au 31 décembre, l'échéancier des créances clients et autres débiteurs est résumé ci-après :

(en milliers d'euros)		< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
	Total			
2019	8 460	8 460		
2018	7 329	7 329		

3.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Dépôts à court terme (1)	12 992	14 892
Dépôts à vue		
Disponibilités et assimilés	3	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 995	14 895

(1) Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché.

3.8 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	<u>Soldes 31/12/18</u>	<u>Dotations</u>	<u>Utilisations</u>	<u>Reprises non utilisées</u>	<u>Autres variations</u>	<u>Soldes 31/12/19</u>
Litiges	76	-	(65)	-	-	11
Pensions et départs en retraite	127	14	-	-	-	141
Autres risques et charges	1 159	626	(414)	(184)	-	1 187
Provisions risques et charges	1 362	640	(479)	(184)	-	1 340
Non-courant	579	349	(29)	(144)	-	756
Courant	783	291	(450)	(40)	-	584
Provisions risques et charges	1 362	640	(479)	(184)	-	1 340

3.9 Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	<u>31/12/18</u>	<u>Emissions</u>	<u>Remboursemt</u>	<u>Reclass. / Autre</u>	<u>31/12/19</u>
Emprunts bancaires	1 015	-	-	(331)	684
Avances remboursables	3 642	256	-	(3 526)	372
Dettes financières crédit bail	494	-	-	(231)	263
Contrats de location	0	465	-	-	465
Dettes financières non courantes	5 150	721	-	(4 087)	1 784
Emprunts bancaires	507	-	(507)	331	331
Avances remboursables	-	-	-	-	-
Dettes financières crédit bail	270	-	(270)	231	230
Contrats de location	0	1 068	(541)	-	527
Dettes financières courantes	777	1 068	(1 317)	561	1 088
Total emprunts et dettes financières	5 927	1 789	(1 317)	(3 526)	2 872

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est présenté en note 3.26.

Avances Remboursables

Suite au constat d'échec prononcé dans le cadre du projet PUSHY, l'avance remboursable de 3,5 M€ a été reclassé dans les autres produits de l'activité.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro, soit plus favorable que les conditions de marché. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée sur la base d'un taux d'intérêt auquel la société estime qu'elle se serait financée à la date concernée est considérée comme une subvention perçue de l'État. Si elles sont significatives, ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

En cas de succès, les modalités de remboursement des avances conditionnées sont déterminées par l'organisme financeur, contrat par contrat, en fonction des résultats issus du programme aidé. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements publics et crédits d'impôt ».

3.10 Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/19	31/12/18
Fournisseurs	4 881	4 166
Subventions	214	249
Dettes fiscales et sociales	2 150	1 502
Autres dettes	223	175
Passifs sur contrats	403	366
Fournisseurs et autres créditeurs	7 871	6 459

Au 31 décembre, l'échéancier des fournisseurs et autres créditeurs est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	< un an	entre un et cinq ans	> cinq ans
2019	7 871	7 871		
2018	6 169	6 169		

3.11 Instruments financiers

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, l'intégralité des instruments financiers sont présentés en juste valeur calculée à partir de cours/prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques (équivalents de trésorerie).

B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2019 est de 11 387 k€ dont 5 192 k€ en France, soit 46%.
81% du chiffre d'affaires concerne des contrats long terme.

Au 31 décembre 2019, le backlog, c'est-à-dire les prises de commandes pas encore comptabilisées en chiffre d'affaires, s'élève à 6,1 M€.

3.13 Autres produits de l'activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Subventions	3 290	295
Crédit d'impôt recherche	640	764
Autres produits	146	79
Autres produits de l'activité	4 076	1 138

Les subventions sont essentiellement liées au financement partiel des programmes de démonstration par des organismes français et européen et incluent au 31 décembre 2019, 2,9 M€ au titre de l'abandon de l'avance remboursable relative au projet Pushy.

3.14 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses brutes éligibles au Crédit d'Impôt Recherche et Innovation inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Dépenses de recherche et de développement	2 546	2 928
Crédit d'impôts recherche	(639)	(764)
Charges nettes	1 907	2 164

3.15 Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Immobilisations incorporelles	91	84
Immobilisations corporelles	1 310	786
Plus et moins valeurs sorties d'immobilisations	130	16
	<hr/>	<hr/>
Dotations aux amortissements	1 531	886
Dotations aux provisions	1 199	1 526
Reprises de provisions	(195)	(389)
	<hr/>	<hr/>
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	2 535	2 023
Dotations non courantes	25	66
Plus et moins valeurs sorties d'immobilisations	-	-
	<hr/>	<hr/>
Dotations (nettes) opérationnelles	2 560	2 089

L'augmentation des dotations aux amortissements s'explique notamment par la première année de l'application d'IFRS 16 pour un montant de 0,6 M€.

3.16 Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Produits de cession de VMP	0	6
Autres produits financiers	480	94
	<hr/>	<hr/>
Produits financiers	480	100
Coût de l'endettement financier	(89)	(59)
Autres charges financières	(21)	(77)
	<hr/>	<hr/>
Charges financières	(110)	(136)
Résultat financier	370	(36)

3.17 Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2019	2018
Impôt à payer au titre de l'exercice	(10)	(10)
Impôts différés	(67)	(55)
	<hr/>	<hr/>
Charge d'impôts	(77)	(65)

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Résultat avant impôt	(6 178)	(9 473)
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	1 730	2 653
Déficits de l'exercice non activés	(2 031)	(2 940)
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	179	221
Effet des différences de taux d'imposition	(9)	(10)
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	54	11
Charge d'impôt sur le résultat	(77)	(65)

(1) 28% en 2018 et 2019

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 101,8 M€ au 31 décembre 2019 (93,4 M€ au 31 décembre 2018). Par prudence, la société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales. Cette créance fiscale latente pourrait générer un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt.

3.18 Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

<i>(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)</i>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	15 070 537	12 644 099
Effet dilutif des options	(91 086)	(60 200)
Nombre d'actions après effet des instruments dilutifs	14 979 451	12 583 899
Résultat net part du groupe	(6 255)	(9 538)
Résultat net de base par action	(0,42)	(0,75)
Résultat net dilué par action	(0,42)	(0,75)

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2019 s'élève à 17 325 851 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,12 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

C. AUTRES INFORMATIONS

3.19 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/19	31/12/18	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
McPhy Energy S.A.	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
McPhy Energy Italia Sprl	Italie	100%	100%	Conception, fabrication et commercialisation
McPhy Energy Deutschland GmbH	Allemagne	100%	100%	Ingénierie et commercialisation
McPhy Energy Northern America Corp.	USA	100%	100%	Commercialisation
McPhy Energy Asia Pacific Pte. Ltd	Singapour	100%	100%	Commercialisation
Sociétés consolidées par mise en équivalence				
McPhy Waterfuel Energy Equipment LLC	E.A.U.	10%	10%	Commercialisation

3.20 Effectifs

Effectifs de McPhy Energy et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>		<u>31/12/19</u>	<u>31/12/18</u>
Cadres	55	47	France	43	36
Techniciens & agents de maîtrise	13	15	Etranger	55	50
Employés et ouvriers	30	24			
Total	98	86		98	86

L'effectif moyen pondéré s'élève à 92 salariés sur 2019 (82 sur 2018).

3.21 Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, alloués sur les exercices 2019 et 2018 aux principaux dirigeants, selon IAS24, s'est élevé respectivement à 1 142 K€ (7 personnes) et 1 136 K€ (7 personnes). A l'exclusion d'un montant de 100 K€ en 2019 et 156 K€ en 2018 correspondant à une charge non-cash liée aux attributions de BSPCE, BSA et options de souscription, ces rémunérations sont constituées d'avantages à court terme.

3.22 Retraite – Avantages dus au personnel

Après leur départ en retraite, les salariés du Groupe perçoivent des pensions en vertu des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés exercent leur activité.

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les indemnités de départ en retraite, qui figurent en engagement hors bilan dans les comptes sociaux, font l'objet de provisions dans les comptes consolidés. Ils ne concernent que les salariés en France de McPhy

Energy. Aucun engagement au sens d'IAS 19 n'a été identifié et provisionné pour la filiale italienne et la filiale allemande.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Age de départ	67 ans (C), 64 ans (NC)	67 ans (C), 62 ans (NC)
Taux d'actualisation (a)	0,9 %	1,8 %
Convention collective	Métallurgie, avenant 2010	Métallurgie, avenant 2010
Taux de croissance de salaires	3 % (C), 2,5 % (NC)	3 % (C), 2,5 % (NC)
Taux de charges sociales (b)	46 % (C), 37 % (NC)	48 % (C), 47 % (NC)
Table de mortalité	Insee 2013-2015	Insee 2013-2015
Probabilité de présence	taux compris entre 12 % et 99 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans	taux compris entre 25 % et 97 % jusqu'à 55 ans, puis 100 % à partir de 55 ans

C : cadres, NC : non cadres.

- (a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Des obligations de maturités comparables à celles des engagements ont été retenues.
- (b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

La durée moyenne s'élève à environ 24 ans au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	Engagement global	Juste valeur du fonds	Engagement net
Solde au 1er janvier 2018	106	-	106
Coût services rendus	27		27
Coût financier	2		2
Indemnités versées			
Impact sur le résultat consolidé	29	-	29
Ecart actuariels	(9)		(9)
Impact autres éléments résultat global	(9)	-	(9)
Autres	-		-
Solde au 31 décembre 2018	126	-	126
Coût services rendus	40		40
Coût financier	2		2
Indemnités versées	(40)		(40)
Impact sur le résultat consolidé	2	-	2
Ecart actuariels	12		12
Impact autres éléments résultat global	12	-	12
Autres	-		-
Solde au 31 décembre 2019	140	-	140

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui peuvent y être faites dans le futur peuvent avoir un impact sur le montant des engagements

ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 1 % du taux d'actualisation au 31 décembre 2019 (respectivement une baisse de 1 %) a un effet positif sur le résultat de l'année de 30 K€ (respectivement un effet négatif de 35 K€ sur le résultat).

Les échéances des engagements de départ à la retraite sont :

- à moins de 5 ans : 7 k€
- à plus de 5 ans : 133 k€.

3.23 Paiements fondés sur des actions

La Société a attribué des stock-options (« Options »), des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou des Bons de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE ») à certains de ses salariés et dirigeants. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Instruments en circulation</u>	<u>Instruments exerçables</u>
<i>Assemblée Générale du 18/05/2017</i>					
Options 2017-1	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	4,84	2	47 000	47 000
BSPCE 2017-1	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	1	32 000	32 000
BSPCE 2017-2	Du 12/03/2018 au 12/03/2023	5,10	7	119 000	119 000
<i>Assemblée Générale du 23/05/2019</i>					
BSPCE 2019-1	Du 10/12/2019 au 10/12/2024	3,01	1	75 000	75 000
Solde au 31 décembre 2019			11	273 000	273 000

Le tableau suivant retrace les mouvements des plans d'Options, BSA et BSPCE :

	<u>Options et bons en circulation</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré</u>
Solde au 1^{er} janvier 2018	272 777	5,18
Octrois	240 000	5,04
Annulations	(173 300)	5,18
Exercices	(131 477)	4,91
Solde au 31 décembre 2018	208 000	5,03
Octrois	75 000	3,01
Annulations	(10 000)	-5,10
Exercices	-	-
Solde au 31 décembre 2019	273 000	4,48

3.24 Engagements financiers

Engagements hors bilan donnés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	454
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	800	800
Autres engagements donnés	-	-
Total	800	1 254

Engagements hors bilan reçus (note 3.28.3).

3.25 Tableau des obligations et engagements contractuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Montant total</u>	<u>A 1 an au plus</u>	<u>Entre 1 et 5 ans</u>	<u>A plus de 5 ans</u>
Avances remboursables	372	-	-	372
Emprunts bancaires	1 014	330	534	150
Obligations en matière de location - financement	1 486	758	626	102
Engagements comptabilisés au bilan	2 872	1 088	1 160	624

3.26 Transactions avec les parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement au Groupe McPhy, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans le Groupe.

Ces transactions sont effectuées à des conditions normales de marché. Le Groupe n'a pas recensé d'opération entrant dans le cadre de la norme IAS 24 sur l'exercice 2019.

3.27 Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.27.1 Risque de taux d'intérêts

Le Groupe a souscrit des emprunts court terme et moyen terme à taux variables pour un montant total de 1 015 K€. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse, la charge d'intérêt aurait été impactée positivement ou négativement de 13 K€.

3.27.2 Risque de change

Le Groupe n'a pas pris de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises.

En fonction du développement de son activité, le Groupe ne peut exclure une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces

risques. S'il ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.

3.27.3 Risque de liquidité

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de certains investissements par crédit-bail, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les investissements financiers s'élèvent à 13 M€ au 31 décembre 2019 et les dettes financières, à un montant de 2,8 M€ (dont 1,4 M€ liés aux crédits baux et aux contrats de location). Les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »).

Le Groupe continuera jusqu'à l'atteinte du point mort d'avoir des besoins de financement importants pour le développement de ses activités. Sa capacité à générer dans le futur des cash-flows équivalents à ses besoins n'est pas certaine.

Il se pourrait que le Groupe ne parvienne pas à se procurer des capitaux supplémentaires quand elle en aura besoin, ou que ces capitaux ne soient pas disponibles à des conditions financières acceptables pour le Groupe. Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait devoir notamment ralentir tant ses efforts de recherche et développement que commerciaux.

3.27.4 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants, ainsi que des expositions au crédit clients n'est pas significatif.

3.28 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Deloitte & Associés				Eurex			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Société mère	51,8	57,5	48%	64%	36	36	90%	90%
- Filiales intégrées globalement	27	30	25%	33%	-	-	-	-
Services Autres que la Certification des Comptes								
- Société mère	28,4	2,5	27%	3%	4	-	10%	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	107	90	100%	100%	40	36	100%	90%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	107	90	100%	100%	40	36	100%	90%

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux services autres que la certification des comptes correspondent à des services étroitement liés à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers (en particulier dans le cadre de la note d'opération émise en novembre 2019).